

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-D2022_063-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 063	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, <u>Excusé avec pouvoir</u> : M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) <u>Excusés</u> : Mme Virginie Poussin, M. Daniel Flament, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 20 présents 1 excusé avec pouvoir 5 excusés 1 absente	
Nombre de votants : 21	
<u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022	
<u>Objet</u> : Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 8 juin 2022	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Monsieur le Président demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 8 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 8 juin 2022.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-D2022_064-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 064

<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 2 excusés avec pouvoir 3 excusés 1 absente</p> <p>Nombre de votants : 23</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson,</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson)</p> <p><u>Excusées</u> : Mme Virginie Poussin, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle</p> <p><u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet</p>
<p><u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022</p>	<p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon</p>
<p><u>Objet</u> : Compte-rendu de la délégation accordée au Président dans le cadre du droit de préemption (urbain et ZAD)</p>	

Conformément à l'article L.5211-09 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption (urbain et ZAD).

Propriétaire	lieu du bien			
M. GUILLAUME Michel et Mme LACHICHE Cécile	151 Rue de la République	Morez	6 niveaux / 7 appartements / 1 autre local	libre à la vente
M. MARILLIER Guillaume	9001 et 3 Impasse des Sorbiers	Morez	1 appartement / 1 cave / 1 box	libre à la vente
LA CROCHERE - M. BUFFARD François Michel	28 Rue Wladimir Gagneur	Morez	1 appartement / 1 garage	libre à la vente
M. GUGGER Walter et Isabelle	232 Rue de la République	Morez	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
Mme MOREL-MOTTET Françoise	183 Rue de la République	Morez	Autres locaux	libre à la vente
M. DA ROCHA LIMA Antonio et Mme VIEIRA DA CRUZ	98 Rue du Faubourg - LA MOUILLE	Morez	1 maison / 1 garage	libre à la vente
M. HUGUENIN-BERNAT Philippe	4 Impasse des Sorbiers	Morez	1 maison	libre à la vente
Commune de Morbier	Champ des Frères	Morbier	Non bâti	libre à la vente
Mme KOLLY Brigitte	106 Rue de la République	Morez	locaux dans un bâtiment en copropriété	libre à la vente
Mme BELMAS Véronique	154 Rue de la République	Morez	1 appartement / 1 cave / 1 garage	libre à la vente
M. DA SILVA SANTOS Vitor et Mme FERREIRA DOS	1 Rue Gambetta	Morez	1 garage	libre à la vente
M. BEAUD Christian	11 Rue Louis Grandchavin	Morez	1 appartement / 1 cave / 1 garage	libre à la vente
Mme FERNANDES TOUCAS Janina	3 Rue de la Fontaine	Morez	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
M. DE JESUS DA EIRA Antonio et Mme REBOREDO	30 Rue Victor Hugo Morez	Morez	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
Mme MANDRILLON Florence	1 Avenue Romain Roussel Coptopriété Les Jonquilles	Morez	appartements lot 64 / autres locaux 26-103	libre à la vente
M. CHASSARD Jean-Michel	21 Rue Emile Zola	Morez	1 appartement	libre à la vente
Mme PARISOT Monique	1 Rue des Clos - Les Mouillés	Morez	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
Mme AVDAGIC Nadia	68 Rue de la République	Morez	1 appartement / 1 cave / 1 grenier	libre à la vente
RESIDENCE LA SAVINE	Les Marais	Morbier	Non bâti	libre à la vente
Mme ADNOT Laetitia	9 Rue des Salitons	Morbier	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
Mme CORBET Annie	La Creuse	Longchaumois	Non bâti	libre à la vente
M. BERNARD Benoît et Mlle ISAAC Bérengère	18 Rue des Sapins	Morbier	1 maison	libre à la vente
CONSORTS PERRAD	Champ de la Rajat	Bellefontaine	Non bâti	libre à la vente
IMMOPD - M. PASTORET Damien	139 et 159 Les Grands Biefs	Bellefontaine	1 appartement / 1 cave / 1 emplacement de stationnement	libre à la vente
Mme CASTANHEIRA RIBEIRO Marina	241 Rue de la République	Morez	1 appartement / 1 grenier	libre à la vente
M. BOUILLER Jean-Christophe	3-5 Rue Louis Grandchavin	Morez	1 appartement / 1 garage / 1 cave	libre à la vente
M. BAILLY-DE-BIEN André et Mme TAMIOZZO Liliane	7-9 et 11 Rue Louis Grandchavin	Morez	1 appartement / 1 cave / 1 garage	libre à la vente
M. DUARTE ALMEIDA Antoine et Mme FERREIRA	30 Rue Victor Hugo	Morez	1 appartement / 1 cave / 1 garage	libre à la vente
M. ADILIBERTI Giuseppe et Mme DAVID Chantal	16 Descente du Couchant	Morbier	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
M. ADILIBERTI Giuseppe et Mme DAVID Chantal	1 Rue du Gai Séjour	Longchaumois	1 maison	libre à la vente
SAS SOLMES	3 Rue du Crêt	Longchaumois	bâti sur terrain propre	libre à la vente
CONSORTS MONIER	88 Rue de la République	Morez	1 maison	libre à la vente
M. et Mme MOREIRA RODRIGUES Nuno et Juliana	2 Rue de la Delaise	Morez	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
M. KOLLY Laurent	7 Rue Louis Grandchavin	Morez	Bâti sur terrain propre	libre à la vente
FAFIKA SCI	9 Quai Aimé Lamy	Morez	bâti sur terrain propre	libre à la vente
M. LEFEBVRE Pascal et Mme PATTE Marie-Claude	8 Avenue de la Libération	Morez	bâti sur terrain propre	libre à la vente
CONSORTS DIAS DA CUNHA	36 Rue Victor Hugo	Morez	Non bâti	libre à la vente
Mme CHANEL Jacqueline	25 Rue de la Citadelle	Morez	bâti sur terrain propre	libre à la vente
SARL CPI	Les Marais	Morbier	bâti sur terrain propre	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 Allée de la Savine	Morbier	1 appartement / 1 cave / 1 garage	libre à la vente
ASSOCIATION IMMOBILIERE DU LYCEE DE LA SAVINE	1 Allée de la Savine	Morbier	2 appartements / 1 cave / 1 garage	libre à la vente
M. PLUSQUELLEC Pascal et Mme FLAQUIERE Sylviane	15 Rue des Forges	Morbier	1 maison	libre à la vente
M. MICHAUD Bastien	Buclat de Jacques Paget	Morbier	1 appartement / 1 parking	libre à la vente
M. THOMET Antoine	Chatenage du Rsoux	Bellefontaine	Non bâti	libre à la vente
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	4309 Route des Fontaines	Bellefontaine	1 jardin	libre à la vente
M. TARAMINO Gilles et Mme COLIN Sandrine	15 Grande Rue	Longchaumois	1 maison	libre à la vente
SAS MJ CONCEPT IMMOBILIER	4309 Route des Fontaines	Bellefontaine	1 plateau / 2 emplacements de stationnement / 1 jardin	libre à la vente
SARL LES EPIS DU MOULIN	1 Allée de la Savigne	Morbier	8 garages	libre à la vente
SARL LES EPIS DU MOULIN	1 Allée de la Savigne	Morbier	8 garages	libre à la vente
SARL LES EPIS DU MOULIN	1 Allée de la Savigne	Morbier	8 garages	libre à la vente
SARL LES EPIS DU MOULIN	1 Allée de la Savigne	Morbier	8 garages	libre à la vente
M. VINCENT Thierry	202 Route de la Vallée, Tancua	Morbier	bâti sur terrain propre	libre à la vente

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

SAS MJ CONCEPT IMMOBILIER	66 Place Saint Michel	Morbier	1 plateau à aménag	Reçu en préfecture le 09/11/2022	libre à la vente
SAS MJ CONCEPT IMMOBILIER	66 Place Saint Michel	Morbier	1 plateau à aménag	Reçu en préfecture le 09/11/2022	libre à la vente
SAS MJ CONCEPT IMMOBILIER	66 Place Saint Michel	Morbier	1 plateau à aménag	Affiché le 09/11/2022	libre à la vente
Mlle CUENIN Nathalie	156 rue de la République	Morez	1 appartement / 1 cave / 1 garage	ID : 039-243900479-20221010-D2022-064-DE	libre à la vente
Mme VALES DOS SANTOS Nazaré	1, Chemin de la Garde	Morez	1 maison		libre à la vente
M. et Mme BONTEMPS Guillaume et Chloé	5, Rue de l'Industrie	Morez	1 maison		libre à la vente
M. DUARTE ALMEIDA Antonio et Mme FERREIRA	30, Rue Victor Hugo	Morez	1 appartement / 1 rangement / 1 grenier		libre à la vente
Mme MOREL-JEAN Yvette	54, Rue de la République	Morez	1 maison		libre à la vente
Mme CORBET Annie	116, Rue de la République	Morez	1 magasin / 1/2 WC		libre à la vente
M. BRON Jean-Yves	125 Rue du Faubourg	Morez	1 maison		libre à la vente
M. BALLAND Hervé	26 route de la Haute Combe	Morbier	Appartement + studio		libre à la vente
MME. MICHALET Marie	154 Rue de la République	Morez	1 garage		libre à la vente
Monsieur ZIARCZYK Michel	17 quai Aimé Lamy	Morez	1 Immeuble		libre à la vente
Monsieur FERIOT Fabrice et Madame FERIOT ANNE -	1 rue Hyacinthe Cazeaux	Morez	1 appartement + 1 cave		libre à la vente
Madame POUX-BERTHE Patricia	19 rue des Bruyères	Morbier	garage + remise		libre à la vente
Monsieur Ponard Pascal	7 Rue Gal Séjour	Longchaumois	1 maison		libre à la vente
Monsieur PAGET Emmanuel	Champ Des Frères Mayet	Morbier	terrain		libre à la vente
IMM ODP	139 159 Les Grands Biefs	Bellefontaine	1 appartement + 1 cave + 1 place de stationnement		libre à la vente
Monsieur BAILLY-COMTE	Les Marais	Morbier	jardin		libre à la vente
Monsieur BAILLY-COMTE	Les Marais	Morbier	jardin		libre à la vente
SCI CAT-BAL	Bucllet de Jacques Paget	Morbier	1 plateau brut + 1 place de parking		libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	66 Place Saint Michel	Morbier	1 plateau brut + 2 places de parking		libre à la vente
Monsieur ROBEZ-MASSON	Lieudit Sur La Pala	Longchaumois	terrain		libre à la vente
SAS MJ CONCEPT IMMOBILIER	66 Place Saint Michel	Morbier	plateau à aménager		libre à la vente
Monsieur BALLAND Philippe	10 Chemin Vuailat	Morbier	1 appartement		libre à la vente
Monsieur PAGET Bernard	73 rue de la République	Morez	1 magasin + 1 garage + 1 box		libre à la vente
Monsieur PEREIRA FRAIRE NUNES Manuel	195 Rue de la République	Morez	1 appartement		libre à la vente
Madame LACROIX Marine	160 Rue de la République	Morez	1 Water-closet		libre à la vente
Madame BOBILIER Colette	146 rue de la République	Morez	1 local commercial + chaufferie + arrière boutique		libre à la vente
Monsieur POCHON Nicolas	36-38 Rue Pasteur et 8 Allée du 3 septembre	Morez	1 appartement + 1 cave		libre à la vente
Monsieur GILLET Gérard	196-198 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 cave+ 1 emplacement de parking		libre à la vente
MJ CONCEPT IMMOBILIER	4309 Route des Fontaines	Bellefontaine	1 plateau + 1 stationnement+1 jardin		libre à la vente
Commune de Morbier	Bucllet de Jacques Paget	Morbier	1 terrain avec borne incendie		libre à la vente
Madame CHEVRIER Karine et Monsieur JUIF JULIEN	4 bis rue Ernest Renan	Morez	1 garage		libre à la vente
Monsieur PINHEIRO DOS SANTOS Fabio	12 Avenue de Gaulle	Morez	1 appartement + 1 cave		libre à la vente
M DUARTE ALMEIDA Antonio et Mme FERREIRA	30 Rue Victor Hugo	Morez	1 appartement + 1 cave + 2 grenier+1 jardin		libre à la vente

Monsieur le Président précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner précisées ci-dessus.

Le Conseil communautaire PREND ACTE des décisions (absence d'usage) prises par Monsieur le Président dans le cadre du droit de préemption urbain et du droit de préemption dédié aux Zones d'Aménagement Différé (ZAD).

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022
 Signé électroniquement par
 Le Président,
 Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-2022_065-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 065	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Angélique Colle (pouvoir à Mme Bénédicte Bourgeois) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 3 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022	
<u>Objet</u> : Plan vélo : convention de groupement de commande	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Le président expose :

Dans le cadre de son Plan Vélo, suite à la validation du schéma directeur cyclable en 2021, Haut-Jura Arcade Communauté souhaite instaurer une culture vélo aux habitants du territoire en développant 3 axes : les aménagements cyclables sécurisants pour les utilitaires, le services vélo, ainsi que la sensibilisation pour le grand public de la pertinence des déplacements cyclables sur le territoire. Pour le premier axe, le scénario d'aménagement est constitué de 7 km de pistes cyclables/voies vertes, de 15 km d'aménagements mixtes (Chaucidou, ou Chaussée à Voie Centrale Banalisée) et de 105 km de jalonnement cyclable à vocation utilitaire et touristique.

Le chargé de mission Plan Vélo d'Haut-Jura Arcade Communauté a travaillé avec chaque commune en début d'année sur les futures dépenses pour la réalisation des aménagements cyclables prévus dans le Plan Vélo. Compte-tenu d'une opportunité financière cette année, suite à la candidature à un appel à projet pour subventionner certains tronçons, et afin d'optimiser la réalisation des futurs aménagements du Plan Vélo, il est souhaitable, d'une part, d'effectuer de façon groupée toutes les démarches procédurales inhérentes à la passation des marchés de travaux et leurs éventuelles prestations liées, ainsi que d'organiser un suivi mutualisé de l'exécution, et, d'autre part, de centraliser les opérations de demandes de subvention. En application de l'article L2113-6 du Code de la commande publique, il est possible de constituer un groupement de commandes pour réaliser conjointement ces objectifs.

Il est donc envisagé d'établir une convention de groupement de commandes entre Haut-Jura Arcade Communauté, Hauts-de-Bienne, Morbier, Longchaumois, Bellefontaine sur ces objets. Le coordonnateur du groupement serait la Communauté de communes. Dans ce cadre, ses missions seraient de :

- Définir avec précision le besoin de chacun des membres du groupement et d'en élaborer un cahier des charges ;
- Mener les procédures de consultation et de sélection des prestataires, conformément à la législation et la réglementation en vigueur, et effectuer l'ensemble des mesures administratives qui leurs sont liées ;
- Utiliser son profil acheteur comme support des consultations et effectuer les mesures de publicité correspondantes ;



- convoquer et conduire, le cas échéant si elle est réunie, la Commission d'appel d'offres ;
- Notifier les marchés correspondant aux prestataires, et cela au nom des membres du groupement ;
- Suivre l'exécution des travaux et prestations, ainsi qu'assurer les formalités administratives et techniques liées à ce suivi ;
- Réceptionner les travaux et prestations ;
- Centraliser et effectuer toutes demandes de subventions à des entités et organismes tiers, subventions liées aux travaux et prestations susmentionnées, cela au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement ;
- Répartir et reverser les différentes subventions en fonction de la part revenant à chacun des membres ;
- Centraliser l'ensemble des factures pour le compte des membres du groupement et en assurer le paiement ;
- Refacturer aux autres membres du groupement la part leur revenant en termes de prestations de réalisation et de maîtrise d'œuvre. Les dépenses de réalisation de chacun seront fixées au sein des marchés correspondants. Les dépenses de maîtrise d'œuvre seront refacturées au prorata des dépenses de réalisations finales pour chaque membre du groupement.

Par ailleurs, Chacun des membres remboursera au coordonnateur sa part de frais liés aux différentes procédures de commande publique passées dans le cadre de la présente convention, ainsi qu'aux éventuels frais juridiques en cas de précontentieux et/ou contentieux. Dans le cadre de cet article, la part des frais pour chaque membre sera d'un cinquième chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la convention de groupement de commandes entre Arcade, Hauts-de-Bienne, Morbier, Longchaumois et Bellefontaine, par laquelle il en est défini ses modalités résumées plus haut, les travaux et prestations envisagés dans son cadre, ainsi que les obligations respectives de chacun des membres ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent au dossier

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-2022_066-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 066	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) <u>Excusées</u> : Mme Virginie Poussin, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 2 excusés avec pouvoir 3 excusées 1 absente	
Nombre de votants : 23	
<u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022	
<u>Objet</u> : Compte-rendu de la délégation accordée au Président dans le cadre de contrats	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Conformément aux articles L.5211-09 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises par le Président pour le dossier suivant :

Le président expose :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement de la lecture publique, le Département du Jura a mis en place un outil de valorisation des collections documentaires des médiathèques jurassiennes : le portail JuMEL (Jura Médiathèques En Ligne), auquel la Communauté de Communes du Haut-Jura Arcade adhère depuis 2013.

Selon la convention de participation au portail JuMEL, rééditée en 2017, le Département assure toujours la maîtrise d'ouvrage et la prise en charge de l'ensemble des frais de mise en place, de maintenance et d'intégration des bases des médiathèques participantes au catalogue collectif du site www.jumel39.fr. Les développements spécifiques restent à la charge des collectivités.

Par ailleurs, un avenant spécifique à cette convention est renouvelé chaque année, qui concerne la participation à l'acquisition et à la mise à disposition via le portail de ressources numériques accessibles aux abonnés des médiathèques. Le Département continue d'assumer le coût des développements techniques réalisés sur le portail ; un concours financier est demandé aux collectivités de tutelle pour l'acquisition des ressources.

Cette participation financière est calculée au prorata du nombre d'habitants (donnée INSEE valables pour l'année en cours, population municipale) : sur une base de 9208 habitants, la participation financière de la Haut-Jura Arcade Communauté pour la mise à disposition de ressources numériques aux abonnés de la médiathèque intercommunale Arcade s'élève donc à 920,80 € pour l'année 2022.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de la signature de l'avenant à la convention.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-2022_067-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 067	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) <u>Excusées</u> : Mme Virginie Poussin, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 2 excusés avec pouvoir 3 excusées 1 absente	
Nombre de votants : 23	
<u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022	
<u>Objet</u> : Marché de transport	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Le président expose :

Dans le cadre des délibérations n°2022-036 et 2022-037 du Conseil communautaire du 8 juin 2022, les marchés de transport d'Arcade, qui prenaient fin au 31 août 2022, ont été relancés au travers d'une nouvelle procédure, allotie et construite de la façon suivante :

- Lot n°1 : Transport à la demande
 - Forme : marché ordinaire ;
 - Objet et besoin : service de transport de personnes à la demande sur le territoire communautaire, hors transports professionnels, scolaires et extrascolaires (les prestations sont similaires à celles du précédent marché [marché n°2017/FCS/01 – lot n°2]) ;
 - Durée : 1 an ferme, reconductible par tacite reconduction 3 fois 1 an ;
- Lot n°2 : Transport scolaire à destination de la piscine de Morbier
 - Forme : marché ordinaire passé sous groupement de commandes entre Haut-Jura Arcade Communauté et les communes de Bois d'Amont, Les Rousses et Prémaman ;
 - Objet et besoin : transport scolaire à destination de la piscine de Morbier, permettant aux classes (du CP au CM2) des écoles des membres du groupement d'effectuer 8 séances par an ;
 - Durée : 4 ans ferme ;
- Lot n°3 : Transport scolaire à destination des installations sportives et culturelles du territoire
 - Forme : accord-cadre à bons de commande, sans minimum et avec maximum de 70 000 € TTC sur toute la durée du marché (afin de se prémunir de toute augmentation du coût de la vie) ;
 - Objet et besoin : transport scolaire à destination des installations sportives et culturelles de son territoire, permettant aux classes (maternelles et élémentaires) des écoles arcadiennes de se déplacer vers différents sites ;
 - Durée : 4 ans ferme ;

Après consultation et analyse, les différents lots ont été attribués par la Commune de la façon suivante :

- Lot n°1 : Attribué à la société « *GRANDVAL TAXIS SARL* », pour un an, soit une augmentation de +10% par rapport à l'ancien marché chiffré et attribué durant l'été 2017.
- Lot n°2 : Attribué à la société « *SAS BULLY Les cars jurassiens* », pour un montant normalement de 30 615,20 € TTC par an (suivant le bordereau des prix et en fonction d'un nombre de séances fixé lors de chaque rentrée scolaire), soit une augmentation de +15,24% par rapport à l'ancien marché à 26 567,20 € TTC (en se basant sur un même nombre de séances), qui avait été chiffré et attribué durant l'été 2017.
- Lot n°3 : Attribué à la société « *SAS BULLY Les cars jurassiens* », à partir d'un bordereau où les prix sont fixés en fonction de l'école concernée (primaire et maternelle d'Arcade) et le lieu visité (sites de ski, bassin d'apprentissage, médiathèques, collège de Morez et Gymnase des Marais) ; à titre comparatif, pour des voyages similaires (année scolaire 2021/2022), le nouveau marché s'établirait à 17 328,85 € TTC par an, alors que le précédent marché, chiffré et attribué durant l'été 2017, s'établissait à 10 895,05 € TTC, soit une augmentation globale de +59,04% (évolution non-uniforme, car essentiellement marquée sur les transports vers des sites de ski). Par ailleurs, il convient de noter que le lot avait été estimé lors du dernier Conseil à 13 300,00 € TTC par an. Comme une enveloppe est attribuée en amont de chaque année scolaire aux différentes écoles pour ces transports, il appartiendra donc aux différents établissements scolaires de réadapter leurs nombres de voyages et/ou à Arcade de réévaluer le budget leur étant alloué.

Envoyé en préfecture le 09/11/2022
Reçu en préfecture le 09/11/2022
Affiché le 09/11/2022 400,00 € TTC par
ID : 039-243900479-20221010-2022_067-DE

Considérant l'autorisation accordée au Président lors du Conseil communautaire du 8 juin 2022 pour la signature de ces marchés, il appartient au Conseil de prendre acte de la conclusion de ces derniers.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE de l'attribution et de la signature du marché de transport.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-2022_068-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 068	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson) <u>Excusées</u> : Mme Virginie Poussin, Mme Bénédicte Bourgeois, Mme Angélique Colle <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 21 présents 2 excusés avec pouvoir 3 excusées 1 absente	
Nombre de votants : 23	
<u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022	
<u>Objet</u> : Convention de partenariat avec l'épicerie solidaire	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Le président expose :

La communauté de communes, au travers de son projet d'accessibilité numérique, et notamment du recrutement de deux conseillers numériques France Services, propose d'offrir à ses administrés des services d'intérêt public de proximité et de qualité.

Leur mission consiste à l'accompagnement des administrés dans l'ensemble des démarches administratives et à la recherche de leur autonomie. La finalité de leurs interventions est avant tout de réduire la fracture numérique.

Suite à une étude préalable des besoins du territoire en matière de numérique, plusieurs actions sont menées : permanence pour l'accompagnement à l'accès, accompagnement individuel sur demande, mise en place d'ateliers (par exemple, accompagnement aux formalités en lien avec la scolarité des enfants, ateliers de prise en mains des outils et des équipements, ateliers d'actualisation des données Pôle Emploi...)

S'appuyant sur cette étude, la collectivité fixe un axe d'intervention sur la possibilité de faciliter l'acquisition des équipements de base du numérique, à partir d'équipement informatique déclassé.

En effet, posant le principe d'une démarche citoyenne et écologique, et constatant des difficultés sociales et économiques pour une part spécifique de sa population, la collectivité propose un partenariat avec une association sociale et solidaire de son territoire "L'Épicerie de la Die".

Cette offre ainsi proposée s'inscrit donc dans deux dynamiques : l'une sociale, l'autre écologique.

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur Le Président propose un partenariat avec l'Épicerie de la Die, formalisé sous la forme d'une convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité VALIDE cette convention et AUTORISE le Président à signer celle-ci et toutes pièces afférentes à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-2022_069-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 069	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Angélique Colle (pouvoir à Mme Bénédicte Bourgeois) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 3 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022	
<u>Objet</u> : Ressources humaines : pole développement – création de poste	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Le président expose :

Haut Jura Arcade Communauté et la Commune des Hauts-de-Bienne sont engagées de façon complémentaire depuis 2016 dans un vaste projet de territoire, impulsant et structurant de nombreux projets thématiques axés aussi bien sur la transition énergétique et écologique que sur la revitalisation des bourgs-centres, la requalification des espaces publics, la mobilité ou encore le développement économique. Ces projets complémentaires doivent être menés pour la plupart de façon concomitante afin d'obtenir l'effet de masse recherché dans ce type de démarche. Nombre de ces projets sont entrées en phase opérationnelle sur 2022. afin de piloter la mise en œuvre des projets, il est nécessaire de créer un poste permanent de Pilote de Développement au grade de Directeur territorial à temps complet à compter du 1er décembre 2022 et qui sera mutualisé avec la commune des Hauts de Bienne.

Les missions de ce poste consisteront à :

- Piloter, coordonner, et formaliser une structuration de l'équipe développement-aménagement,
- Relancer de façon ciblée le portage politique des projets.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ACCEPTE la création du poste ci-dessus et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-2022_070-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 070	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Angélique Colle (pouvoir à Mme Bénédicte Bourgeois) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 3 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022	
<u>Objet</u> : Ressources humaines : Ecole de Musique – mise à jour des heures d'enseignement	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Le président présente les modifications de poste qu'il conviendrait de valider :

Considérant que le nombre d'heures des professeurs de musique contractuel embauchés sur un poste de permanent varie chaque année en fonctions du nombre d'élève inscrits à la rentrée, il convient de modifier les postes suivants :

- Professeur de trompette : 14h00 temps non complet grade Assistant Enseignement Artistique
- Professeur de violoncelle/contrebasse : 4h temps non complet grade Assistant Enseignement Artistique
- Professeur de saxophone : 16h50 temps non complet grade Assistant Enseignement Artistique
- Professeur de cor : 8h temps non complet grade Assistant Enseignement Artistique
- Professeur de violon : 10h25 temps non complet grade Assistant Enseignement Artistique
- Professeur de guitare électrique/ MAO : 6h temps non complet grade Assistant Enseignement Artistique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ACCEPTE les modifications de postes ci-dessus et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-2022_071-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 071	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Angélique Colle (pouvoir à Mme Bénédicte Bourgeois) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 3 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022	
<u>Objet</u> : Ressources humaines : Avancement de grade	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Le président présente les modifications de poste qu'il conviendrait de valider :

- Au vu du tableau 2022 des agents promouvables à l'avancement de grade,
- Au vu de l'avis favorable du comité technique du 01/07/2022 concernant la procédure de validation des avancements de grade,
- Au vu de la commission dédiée du 18/07/2022 qui a passé en revue le tableau des agents promouvables,

Il est proposé à l'assemblée communautaire de procéder à la modification des postes suivants à compter du 1er août 2022 par effet rétroactif :

- un poste d'adjoint territorial du patrimoine en un poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe à temps complet
- un poste d'adjoint territorial du patrimoine en un poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe à temps non complet (31.5/35ème)

Il est proposé à l'assemblée communautaire de procéder à la modification du poste suivant à compter du 1er janvier 2022 par effet rétroactif :

- un poste d'attaché en un poste d'attaché principal à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ACCEPTE les modifications de postes ci-dessus et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-2022_072-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 072	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Angélique Colle (pouvoir à Mme Bénédicte Bourgeois) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 3 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022	
<u>Objet</u> : Ressources humaines : Modifications de postes	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Le président présente les modifications de poste qu'il conviendrait de valider :

- Suite à un départ dans le cadre d'une mutation pour l'un de nos agents (agent technique polyvalent), il convient de modifier le poste suivant :
➔ Suppression du poste d'Agent de maîtrise à temps complet pour créer un poste d'Adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022.
- Suite à un départ dans le cadre d'une démission (Directeur des services techniques), il convient de modifier le poste suivant :
➔ Suppression du poste d'Ingénieur à temps complet pour créer un poste de technicien principal 1^{er} classe.
- Suite à un départ dans le cadre d'une démission (Agent technique), il convient de modifier le poste suivant :
➔ Suppression du poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à temps complet pour créer un poste d'Adjoint Technique.
- Dans le cadre d'un départ à la retraite (Agent polyvalent), il convient de modifier le poste suivant :
➔ Suppression du poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à temps complet pour créer un poste d'Adjoint Technique à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ACCEPTE les suppressions et les créations de postes ci-dessus et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-2022_073-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 073	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Angélique Colle (pouvoir à Mme Bénédicte Bourgeois) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 3 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022	
<u>Objet</u> : Ressources humaines : Suppression de poste	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Le président présente la suppression de poste qu'il conviendrait de valider :

Suite à un départ dans le cadre d'une mutation pour l'un de nos agents (Directeur de l'école de musique), il convient de supprimer le poste d'enseignement de clarinette du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ACCEPTE la suppression de poste ci-dessus et la mise à jour du tableau des effectifs qui en découle.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-2022_074-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 074	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 3 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente Nombre de votants : 25	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Angélique Colle (pouvoir à Mme Bénédicte Bourgeois) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
<u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022	
<u>Objet</u> : Convention de mise à disposition d'un véhicule électrique	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Le président expose :

Dans le cadre du service de mobilité LYVIA (ou programme BoMAT) piloté par le Parc naturel régional du Haut-Jura, la Communauté de commune s'est dotée d'un véhicule électrique pour la mise en place d'un service d'autopartage sur son territoire. La station d'autopartage prendra place au niveau de la borne de recharge accélérée pour véhicules électriques, en face de la Médiathèque intercommunale de Morez.

L'exploitation du service d'autopartage nécessite des moyens et compétences techniques spécifiques. Ainsi, les Communautés de communes du Pays du Haut-Jura ainsi que le Parc ont jugé opportun de mutualiser ces missions sur l'ensemble des véhicules en autopartage déployés dans le cadre du programme BoMAT. En tant que coordinateur du projet, il est pertinent que ce soit le Parc qui prenne en charge ces missions.

Concrètement, la mise à disposition ne concerne que les activités propres à l'exploitation du service d'autopartage que le Parc prend à sa charge. Il s'engage, via son prestataire de service d'autopartage Citiz, à contracter les assurances nécessaires à couvrir les seuls risques liés à l'utilisation du véhicule dans le cadre du service d'autopartage par ses usagers, couvrant les personnes ainsi que le véhicule, notamment contre les collisions, incendies, vols, bris de glace, etc. Haut-Jura Arcade Communauté quant à elle demeure propriétaire de la borne et conserve la responsabilité de l'entretien courant du véhicule mis à disposition. De plus, le Parc perçoit l'intégralité des recettes générées par l'usage de la borne et les reverse annuellement à l'euro près à Arcade.

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-2022_074-DE



La convention 2022-102 jointe à la présente délibération détaille l'ensemble des modalités de cette mise à disposition. Cette dernière prendrait effet à compter de la mise en service du service d'autopartage et prendra fin le 30 novembre 2023 (date de fin des financements Leader). À son issue, elle pourra être reconduite par période de 1 an par avenant sur volonté des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la mise à disposition d'un véhicule en autopartage ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition 2022-102 jointe et tout document afférent au dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-2022_075-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 075	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Angélique Colle (pouvoir à Mme Bénédicte Bourgeois) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 3 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022	
<u>Objet</u> : Tarification service autopartage Lyvia	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Le président expose :

Dans le cadre du service de mobilité LYVIA, une borne de recharge accélérée (22KVA AC + 24 KVA DC) pour véhicules électriques (IRVE) a été installée à Morez au niveau de la ruelle perpendiculaire au Quai Jobez permettant de se rendre au parking de l'hôtel de ville, en face de la Médiathèque intercommunale de Morez.. Les tarifs du service de recharge pour véhicules électrique ont déjà été approuvés par délibération en avril dernier. Cependant, le service d'autopartage, pour être lancé cet automne, nécessite d'avoir une délibération sur les tarifications.

Il est donc nécessaire de valider les tarifs du service qui ont été travaillés en COTEC Lyvia (BoMAT), validés techniquement par chaque communauté de communes puis par le bureau du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

La tarification proposée pour l'utilisation du futur véhicule en autopartage est constituée de deux composantes :

- Une liée à la durée d'utilisation en €/h ayant pour objectif de facturer les coûts fixes liés au véhicule et au frais du service et pour encourager les utilisations courtes permettant ainsi une bonne disponibilité du service pour les futurs usagers. Ce coût horaire est deux fois moins cher en cas d'abonnement au service (qui est de 16€/mois) afin de fidéliser les usagers réguliers du service.
- Le tarif au km a quant à lui pour objectif de financer les frais « proportionnels » liés à l'énergie et l'usure du véhicule. Une tarification préférentielle est proposée pour les 200 premiers kilomètres afin d'encourager les trajets courts et moyens à échelle régionale. Ce coût au kilomètre est doublé (tout en restant un coût au km raisonnable) au-delà de 200 km parcourus.



	Tarif horaire * (€/h)	Tarif km (en €) (<200 km)	Tarif km (en €) (>200 km)
Avec abonnement	2	0,1	0,2
Sans abonnement	4	0,1	0,2

* Gratuité de la composante temps entre 23h et 7h

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE les tarifs proposés du futur service de recharge.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 039-243900479-20221010-2022_076-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 076	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 3 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente Nombre de votants : 25	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Angélique Colle (pouvoir à Mme Bénédicte Bourgeois) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
<u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022	
<u>Objet</u> : Dossier DETR - Modification de la demande de subvention - travaux pour la création de la zone d'activité économique à la Mouille	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Le président expose :

Dans le cadre de la campagne de subventions DETR-DSIL-FNADT 2022 portée par l'Etat, lors du conseil communautaire du 21 février 2022, l'assemblée a confirmé l'avis de principe donné lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2021 en vue de la création d'une zone d'activité économique à la Mouille ; il s'agit de la réalisation des travaux qui font suite à l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet de géomètres Colin.

Il s'avère que le cabinet Colin mandaté afin qu'il coordonne la procédure d'aménagement de la ZAE, qu'il en propose les grands principes, qu'il rédige un cahier de prescriptions, etc. a affiné son chiffrage de l'aménagement de la zone en fonction des réalités de terrain rencontrées.

Afin de solliciter de la DETR, il convient aujourd'hui de valider le nouveau plan de financement, à minima, présenté ci-dessous :

POSTES DE DEPENSES (PAR NATURE)	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT HT
Travaux préparatoires	34 696,50 €	Etat (DETR-DSIL-FNADT)	150 000,00 €
Terrassement	153 428,50 €		
Assainissement eau pluviales/eaux usées	28 345,00 €		
Maçonnerie et bordures	4 000,00		
Eau potable	46 760,00 €		
Voiries et cheminements	100 563,00 €	Conseil Régional	? €
Réseau télécom	18 424,00 €		
Réseau basse tension	92 618,00 €	Autofinancement	348 362,00 €
Espaces verts	15 822,00 €		
Mobilier et signalétique	3 705,00 €		
TOTAL HT	498 362,00 €	TOTAL HT	498 362,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE ce nouveau plan de financement ;
- AUTORISE le Président à solliciter les aides financières de l'ETAT au travers de la DETR et à signer tout document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

Envoyé en préfecture le 09/11/2022
Reçu en préfecture le 09/11/2022
Affiché le 09/11/2022
ID : 039-243900479-20221010-2022_077-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022
19H00
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2022 / 077	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 3 excusés avec pouvoir 1 excusée 1 absente Nombre de votants : 25	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson, <u>Excusés avec pouvoir</u> : M. Daniel Flament (pouvoir à M. Laurent Paget), M. Yann Bondier-Moret (pouvoir à M. Jean-Gabriel Robez-Masson), Mme Angélique Colle (pouvoir à Mme Bénédicte Bourgeois) <u>Excusée</u> : Mme Virginie Poussin <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet
<u>Date de convocation</u> : 4 octobre 2022	
<u>Objet</u> : Demande de subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté - Travaux pour la création de la zone d'activité économique à la Mouille	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Martine Guyon

Le président expose :

Lors du conseil communautaire du 21 février 2022, l'assemblée a confirmé l'avis de principe donné lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2021 en vue de la création d'une zone d'activité économique à la Mouille ; il s'agit de la réalisation des travaux qui font suite à l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet de géomètres Colin.

Le cabinet Colin mandaté afin qu'il coordonne la procédure d'aménagement de la ZAE, qu'il en propose les grands principes, qu'il rédige un cahier de prescriptions, etc. propose le chiffrage complet de l'aménagement de la zone, tel que présenté ci-dessous.

POSTES DE DEPENSES (PAR NATURE)	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT HT
Travaux préparatoires	37 196,50 €	Etat (DETR-DSIL-FNADT)	150 000,00 €
Terrassement	232 178,50 €		
Assainissement eau pluviales/eaux usées	29 521,00 €		
Eau potable	46 760,00 €		
Maçonneries et bordures	4 000,00 €	Conseil Régional	240 000,00 €
Voiries et cheminements	101 784,00 €		
Mobilier et signalétique	3 955,00 €		
Réseau télécom	18 424,00 €	Autofinancement	238 417,00 €
Réseau basse tension + transformateur	92 618,00 €		
Espaces verts	12 600,00 €		
Maitrise d'œuvre et études	49 380,00 €		
TOTAL HT	628 417,00 €	TOTAL HT	628 417,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE ce plan de financement pour l'opération complète,
- AUTORISE le Président à solliciter les aides financières de la Région Bourgogne Franche-Comté au travers du dispositif de « Revitalisation des Bourgs-Centres » et à signer tout document afférent à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 9 novembre 2022.

AFFICHÉE le 9 novembre 2022

Signé électroniquement par

Le Président,

Laurent Petit